

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

NOMBRES DE MEMBRES

Afférents > h. Comité Syndical	En exercice	Présents
--------------------------------------	-------------	----------

37	37	19
----	----	----

Séance du 30 septembre 2011

Date de la convocation

05 09 11

Date d'affichage

05 09 11

Objet de la Délibération

2011-09-11

Convention avec le Centre de
 Gestion de la Fonction
 Publique Territoriale de
 l'Hérault

L'an deux mille onze

Et le trente septembre

à Dix huit heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au
 prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **JN. BADENAS** (Conseil Général), **G.BARO** (CdC Orb-Taurou),
JL .BARTHES (CdC Orb-Jaur), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général),
J.CABROL (CdC Pays ST-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **JL.FALIP** (Conseil Général),
MA. EDO (CdC Monts d'Orb), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou),
C.GINESTE (CdC Avène, Orb & Gravezon), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **H.OBIOLS** (CdC
 Lirou et Canal du Midi), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-
 Taurou), **L.SYLVESTRE** (CdC Saint-Chinian), **R.TROPEANO** (Conseil Général).

SOUS-PREFECTURE
 RECULE

20 OCT. 2011

SERVICE COURRIER

Acte 141011 Maire
 après réfecture
 après 141011

Objet : Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

L'organisation de la Cellule Administrative et Financière du Syndicat Mixte du Pays est modifiée, du fait de la mutation, au 1^{er} octobre prochain, de l'agent qui assurait les tâches de comptabilité au sein du Pays.

Son remplacement sera assuré en interne, la prise en charge de ces tâches étant évaluée à deux journées par semaine.

Afin d'accompagner cette nouvelle organisation, Monsieur le Président à l'Assemblée propose de nous associer les compétences, dans le cadre d'une mission d'expertise, d'un attaché territorial, actuellement pris en charge par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault.

Cette mission d'expertise, proposée pour une durée de trois mois, portera, notamment, sur :

- l'appui à la nouvelle organisation de la gestion administrative et financière,
- la rédaction de documents administratifs et comptables,
- la révision de procédures de type administratif.

Cette convention, proposée pour une période initiale de trois mois, pourra être reconduite pour la même durée. Elle est, par ailleurs, sans incidence financière, hormis la prise en charge par le Syndicat Mixte, des frais de déplacements entre la résidence personnelle et la résidence administrative, ainsi que les frais de déplacement et de séjour inhérents à la mission.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer et de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer la convention de mission, telle qu'annexée au présent rapport.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical délibère favorablement et autorise le Président à signer la convention de mission telle qu'annexée au présent rapport.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 30 septembre 2011.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PRÉFET
RECUEILLI
20 OCT. 2011
SERVICE COURRIER